

FUMEZ
LES
Cigarettes
JOB

LA TRIBUNE INDOCHINOISE

ORGANE OFFICIEL DU PARTI CONSTITUTIONNALISTE INDOCHINOIS

Paraissant les Lundi, Mercredi et Vendredi

DIRECTEURS POLITIQUES : BUI QUANG-CHIÉU & NGUYEN-PHAN-LONG

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 72, RUE LA GRANDIÈRE - SAIGON

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
Tribunindo

TÉLÉPHONE : 636
Boîte postale : 120

TARIF DES ABONNEMENTS	
Un an	12 \$
Six mois	7
Trois mois	4

ANNONCES LÉGALES :

0 \$ 50 la ligne de
6 points sur 11 cierges

Annonces Commerces :
A FORFAIT

La défense du pilote et de sa manœuvre dans le péril

Le discours prononcé par M. Pasquier à l'ouverture de la dernière session du Conseil du Gouvernement mériterait un commentaire moins compendieux que celui que nous lui consacrons. En marquer l'essentiel suffira cependant à nous permettre d'en dégager les tendances. La première est un désir bien naturel de rappeler l'effort qu'il a fourni durant ses deux années de gouvernement, l'orientation de ce effort et les résultats qu'il a pu en obtenir. Il n'est pas douteux que, dans cette période de prise de contact avec les responsabilités du pouvoir, il ait voulu amorcer de son mieux le programme qu'il nous avait exposé, lors de sa mémorable conférence de Paris. On se souvient qu'il y ra menait à 19 points, p. s. un de plus, pas un de moins, les principes directeurs dont il devait s'inspirer. Il eut, à ce moment, bien fait d'y ajouter un vingtième, mentionnant expressément les moyens d'action pour parer au travail de fermentation qui s'opérait déjà dans l'esprit des masses indigènes. Son passage à la direction de l'Agence économique de l'Indochine a Paris, qu'il croyait plus utile à la mise en œuvre de ses projets de gouvernement, ne lui avait point permis de noter le fulgurant développement de la crise qui se préparait au cœur des pays annamites, moins par l'effet d'une contagion des nationalismes en éveil autour et au sein même de l'Indochine que par l'effet d'erreurs persistantes de notre administration coloniale d'autre mer.

La eut la lacune grave du programme Pasquier, par ailleurs consciencieusement établi.

Sur les deux années qu'il vient de passer en Indochine, la dernière fut pour lui une source de sombres préoccupations et de douloureux incidents, inutiles à rappeler, puisqu'ils durent encore. Ceux-ci arrêteront naturellement l'exécution de son programme administratif. Rien d'étonnant dès lors que le bilan des résultats se soit ressenti de cette situation gravement anormale.

Les causes énoncées dans son discours pour expliquer la genèse de la crise actuelle n'mentionnent l'aveu d'aucune erreur, d'aucune incertitude soit de son administration, soit de celle de ses prédécesseurs. C'est sur ce point qu'il nous permettra de ne pas être d'accord avec lui. Nous éissions souhaité que, sous une forme ou une autre — la souplesse de sa plume et de son esprit eut pu, à cette occasion, faire merveille — le gouverneur général marquât tout au moins, d'une touche légère, l'optimisme déconcertant qu'il opposait dans ses discours aux avertissements que nous lui donnions, de cette vigie de la *Tribune Indochinoise*, en toute conscience, souvent même avec une gravité déférante qui n'est pas dans notre manière habituelle. Nous ne savons à quelles « critiques bruyantes » ni à quelles « tribunes » il fait allusion dans le passage de son discours concernant la situation politique de la Cochinchine. S'il entendait viser l'attitude de nos amis indigènes, dont le rôle fut proprement héroïque durant la crise, nous relèverons cette attitude de sa part comme fortement dépourvue de justice.

M. Pasquier proclame l'insurmontable répugnance du caractère populaire annamite pour le communisme. Il le fait avec infiniment de raison. Mais comment peut-il admettre, après cela que cette mystique ait pu si soudainement germer et fleurir en pays d'Annam ? N'est-ce pas reconnaître implicitement que la source profonde des mécontentements a seule pu opérer cette détestable métamorphose chez l'Annamite ? Qu'est-il besoin d'insister ? Les réformes que l'on s'empresse d'offrir, en pleine crise, au peuple annamite, et qui tout le laisse supposer, ne seront pas encore celles auxquelles il attache un prix essentiel, sont bien l'aveu d'erreurs lointaines et récentes. M. Pasquier le conteste naturellement, en invoquant les réalisations dont la vie sociale indigène a été comblée « dans l'œuvre de ses prédécesseurs » qu'il

Jacques DANLOR.

P.S. — Une revue attachée à la Résidence Supérieure du Tonkin par les liens d'une entente cordiale n'a pas pour nous les yeux et le sourire de Chimène pour Rodrigue, et pour tenter de justifier son ire se prétend « injuriée » par nous.

Elle nous comble de gaieté en nous représentant à sa clientèle résidentielle comme « piqué au vif » par ses critiques, ambitieuses d'impertinence. Hâtons-nous de la rassurer : notre moral ne s'en est point assombri.

Le signataire de cette revue ne pensera jamais, de la forme littéraire de nos « papiers », plus de mal que nous en pensons nous-même à l'occasion, et seule, peut-être, la lecture des siens pourrait nous consoler des nôtres.

Dans une page toute voisine des lignes qu'il nous consacre et sous le titre : « *Ne généralisons jamais* », que n'oussent point dénoué Bouvard et Péchuchet, voici qu'il nous fait de de la dépréciation de la piastre indochinoise par rapport à la piastre indochinoise stabilisée.

Le cri d'alarme qu'au nom du Conseil colonial M. le Président Mathieu a poussé traduit donc l'angoisse de la Cochinchine entière, la représentation annamite au sein de cette assemblée fera tout son possible pour que les pouvoirs publics veuillent bien l'entendre et prendre les dispositions nécessaires.

Elle en a pris l'engagement formel devant ses électeurs ; elle n'y faillira pas.

Bui-quang-CHIÉU.

Des nouvelles de M. Reubaud

Aux dernières nouvelles, M. Louis Reubaud, l'éminent reporter du *Peuple Parisien*, a fait pour le compte de son journal, une enquête fort intéressante en Pologne, où la situation politique est très troublée par suite de la dictature du maréchal Piłsudski, qui vient de se démettre de ses fonctions pour raisons de santé, et de la réaction qu'elle a soulevée dans ce pays.

D'autre part, on annonce que l'envoyé spécial du grand quotidien parisien en Indochine a écrit sur celle-ci un livre qui paraîtra sous peu en librairie et qui aura pour titre *Viêt Nam*.

Voilà encore des polémiques et des protestations plus ou moins indignes en perspective ! L'auteur ne s'en émouvrira pas plus qu'il ne s'est ému des injures et des attaques que lui a values son reportage sur les sanglants événements de 1930.

On s'abonne sans frais à la *Tribune Indochinoise* dans tous les bureaux de poste de l'Indochine.

LA SURTAXE DU RIZ

Dans son discours d'ouverture de la session extraordinaire du Conseil colonial, le Président de cette Assemblée, a mentionné, parmi les sujets d'inquiétude des représentants de la population, la question de la surtaxe à la sortie des paddys, riz et dérivés. En remerciant M. le Président Mathieu, nous tenons à souligner combien il a répondu d'avance aux préoccupations de ses collègues annamites, qui ont formellement promis au collège électoral indigène d'exprimer les doléances de la population relatives à cette surtaxe souverainement impopulaire.

L'entente qui s'établit entre les deux représentations française et annamite, au sein de l'assemblée locale, aura donc pour premier résultat de montrer à nos compatriotes que ses mandataires feront faire pas les questions personnelles après celles d'intérêt général et que les conseillers coloniaux sauvent unir leurs efforts pour défendre les intérêts légitimes de la population qu'ils ont l'honneur de représenter.

Cette entente des élus cochin-chinois se traduira sans doute par une démarcation collective et unanime des pouvoirs publics indocinois et métropolitains pour que la surtaxe des riz ne soit pas appliquée et qu'une nouvelle étude de la question soit faite avec des données nouvelles.

La baisse considérable du riz, depuis septembre dernier, commence déjà à faire sentir ses effets désastreux ; la rareté de l'argent cause de graves perturbations dans nos campagnes, les propriétaires ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour aider leurta-dû à payer la main-d'œuvre nécessaire à la moisson. Il en résulte qu'une partie des paddys n'est pas coupée à temps et que beaucoup de grains seront perdus.

La récolte elle-même, qu'on a cru abondante se révèle à peine possible ; elle ne procure pas aux riziculteurs, r. e. ou pauvres, les ressources financières qu'ils avaient le droit d'espérer en se basant sur les prix moyens des années précédentes. Il s'en suit dans tous le pays et dans toutes les branches de la vie économique un ralentissement considérable dont les indigènes ne sont pas les seuls à sentir les effets ; le commerce général du pays en subit par contre-coup les conséquences. Le pouvoir d'achat de l'Annamite étant réduit considérablement.

Si la surtaxe à la sortie des riz est appliquée, notre récolte nous restera sur le bras, d'autant que nos voisins et clients habituels ont eux-mêmes une moisson abondante et que la Chine, notre plus forte acheteuse, est presque totalement écartée du marché indochinois par suite de la dépréciation de la piastre indochinoise par rapport à la piastre indochinoise stabilisée.

Le cri d'alarme qu'au nom du Conseil colonial M. le Président Mathieu a poussé traduit donc l'angoisse de la Cochinchine entière, la représentation annamite au sein de cette assemblée fera tout son possible pour que les pouvoirs publics veuillent bien l'entendre et prendre les dispositions nécessaires.

Elle en a pris l'engagement formel devant ses électeurs ; elle n'y faillira pas.

Bui-quang-CHIÉU.

Comment la liberté individuelle est respectée en Annam

C'est avec une pénible surprise que j'ai appris l'arrestation et l'incarcération à Nha Trang de M. Trinh-hung-Ngâu, ancien reporter de la *Tribune Indochinoise*. Je ne sais pas quel moyen mon ancien collaborateur, qui est détenu et étroitement surveillé comme un criminel de droit commun, a pu faire franchir la porte de sa prison à la lettre qu'on va lire ci-après.

Monsieur le Directeur de la *Tribune Indochinoise*

J'ai l'honneur de vous faire part de la séquestration dont je suis victime depuis le 19 octobre 1930, lendemain du jour de mon arrivée dans cette ville — station balnéaire — pour soigner ma palese.

Arrêté sous l'inculpation de manœuvres contre la sécurité de l'Etat, je suis interrogé par deux fois par le tribunal.

Que me reproche-t-il au juste ?

A ce que je saache il me fait grief de n'avoir pas payé de patente dans les différents commerces que j'exerce.

Et voilà pourquoi depuis plus de deux mois je suis détenu ici, subissant la prison au même titre que les condamnés aux travaux forcés — pieds à la barre de justice le soir.

Le 10 Décembre, j'ai écrit une lettre à M. Cancellieri pour le constituer et adresser, par son intermédiaire, une requête au Procureur général pour protester contre cet attentat à ma liberté indigène. Dans cette lettre et cette requête je lui informais de mon intention de commencer la grève de la faim le 20 courant.

L'autorité résidentielle veillait. On avait sans doute saisi cette lettre et la portait à la porte. La preuve de tout cela c'est qu'on m'attache point d'attention à mon état présent.

Quoiqu'en soit, je suis décidé d'agir avec toute l'énergie dont je suis capable contre cette arbitraire et illégale détention, voire séquestration. Aussi depuis le 20 j'ai refusé toute nourriture.

Que cela dure, tant pis ! Adviens que pourra, Si je meurs ici, c'est un assassinat que l'autorité aura organisé contre moi.

J'espère que vous informerez le public de ces faits. Je réclame la justice, rien que la justice. Si je suis coupable, qu'on me condamne, dans ce cas contraire, qu'on me libére ! Agir autrement serait un crime, une folie.

Recevez mes sentiments les meilleurs et mes remerciements.

Trinh-hung-NGAU.

Tel est le régime de l'Annam. Dans ce pays, la justice est boîteuse et les droits des gens sont constamment foulés aux pieds. La condamnation et la déportation de centaines et de centaines d'Annamites à Lao-Bao ou à Poulo-Condore sont une sorte d'amusement pour des juges qui se prononcent d'après les ordres reçus du Résident supérieur, empereur et président de la république à la fois.

Dans ce journal, depuis de longues années, nous dénonçons ce régime qui séisme dans le cœur de nos compatriotes une haine inextinguible dont on peut mesurer les conséquences d'après les événements qui ensanglantent les provinces septentrionales de l'Annam. Maintenir l'ordre est un devoir, mais il ne faut pas qu'au nom de cette mission de la légalité française sont pour le moins aussi illusoires que la séparation des pouvoirs en ce pays.

Trinh-hung-THACH.

Au cours de la répression énergique, immédiatement entreprise, les patron lles ont atteint un groupe d'assaillants et en ont tué deux. De nombreuses arrestations ont été opérées sur les indications des notables. Suivant les lois et coutumes annamites, les biens des meneurs ont été saisis, leurs cases détruites. De nombreux suspects de second-plan ont fait leur soumission. Quelques-uns plus importants ont entrepris des démarches dans le resort de la Cochinchine.

Bui-quang-CHIÉU.

Vérité en Indochine, erreur en France

Nous reproduisons ci-dessous un article de *L'Œuvre* qui annonce qu'il y aura des pousse-pousse à l'Exposition coloniale de Paris.

Evidemment, la présence de pousse-pousse circulant dans la vaste enceinte de l'Exposition sera très bien dans le décor, auquel les légers véhicules donneront sans conteste une couleur bien locale. Mais, de même, comme on comprend les scrupules du Commissariat général, qui hésite à mettre des « hommes-chevaux » à la disposition des visiteurs fatigués ou curieux de connaître un mode de transport exotique.

Nous tenons de Trinh-hung- Ngâu lui-même, ancien collaborateur, comme on sait, de la *Tribune Indochinoise*, qui fut arrêté il y a plus de deux mois à Nha Trang et qu'il est depuis détenu à la prison de cette ville. Il dit en ignorer la raison. Atteint de la fièvre des bois il vint à Nha Trang pour un repos de convalescence lorsqu'on l'arrêta.

Trinh-hung- Ngâu professe des idées dites de gauche, comme d'ailleurs presque tous ceux de nos jeunes concitoyens qui ont été en France. Il n'est pas un nationaliste révolutionnaire, moins encore un communiste. Au surplus, quelles que puissent être ses préférences quant aux doctrines sociales, il n'a jamais été à notre connaissance l'auteur d'un crime, délit ou chambardement quelconque. Pourquoi le prive-t-on de sa liberté ?

Nous laissons à d'autres le soin de justifier le principe de la répression territoriale instaurée en Indochine. Encore faut-il, pour être comprise dans son application à des cas d'espèces, qu'elle ne frappe pas à l'aveugle et tourne en folie furieuse.

J'ose dire : en Italie fasciste, la loi de peines très sévères ceux qui se rendent coupables d'avoir des opinions contraires à l'orthodoxie mussolinienne. Ce sont des « délinquants par tendance », et il suffit pour en être adopté dans sa vie privée des mesures disciplinaires qui donneraient à croire qu'au porté de l'idéologie fasciste dans son cœur. Le gouvernement de la Troisième République semble, en Indochine, avoir fait bien pire, toutefois, que ce qu'il appelle « la grève de la faim » 20 courant.

L'autorité résidentielle veillait. On avait sans doute saisi cette lettre et la portait à la porte. La preuve de tout cela c'est qu'on m'attache point d'attention à mon état présent.

Quoiqu'en soit, je suis décidé d'agir avec toute l'énergie dont je suis capable contre cette arbitraire et illégale détention, voire séquestration. Aussi depuis le 20 j'ai refusé toute nourriture.

Que cela dure, tant pis ! Adviens que pourra, Si je meurs ici, c'est un assassinat que l'autorité aura organisé contre moi.

J'espère que vous informerez le public de ces faits. Je réclame la justice, rien que la justice. Si je suis coupable, qu'on me condamne, dans ce cas contraire, qu'on me libére ! Agir autrement serait un crime, une folie.

Recevez mes sentiments les meilleurs et mes remerciements.

Trinh-hung-NGAU.

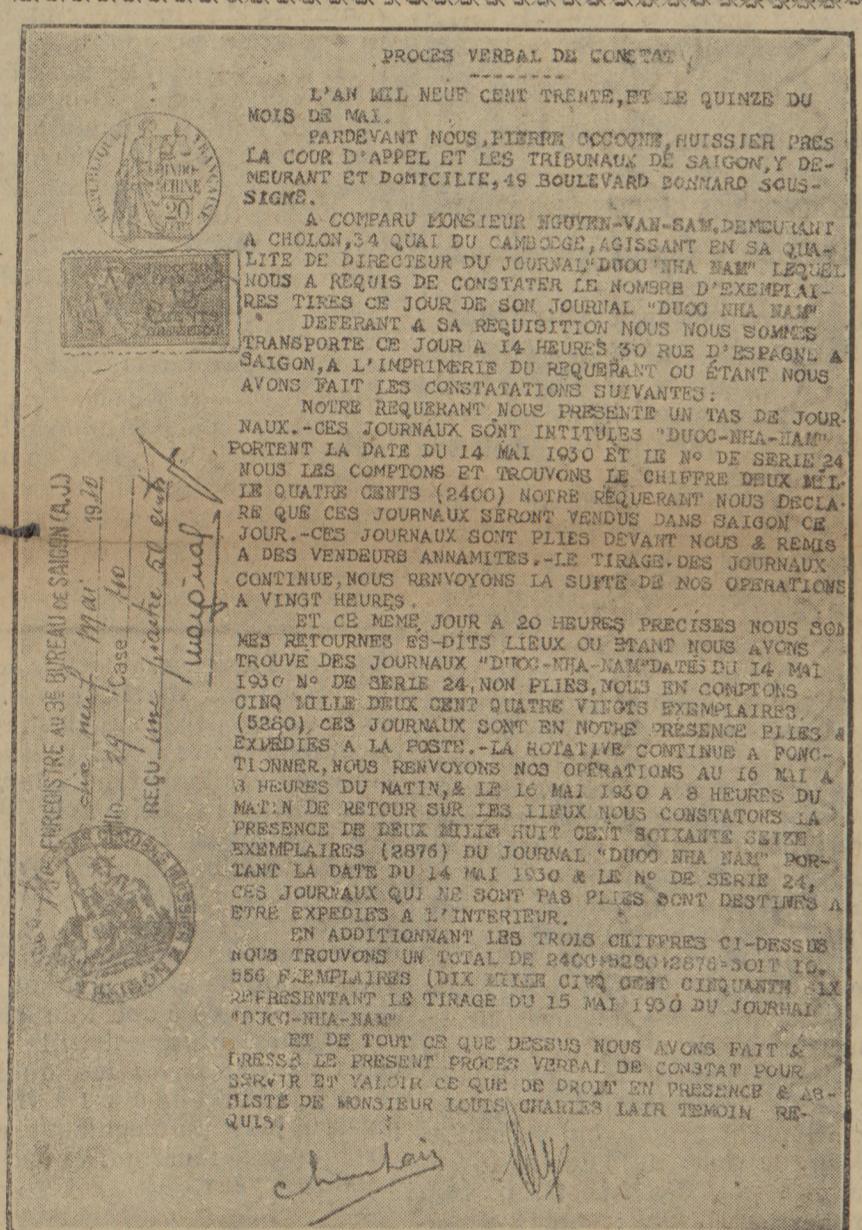
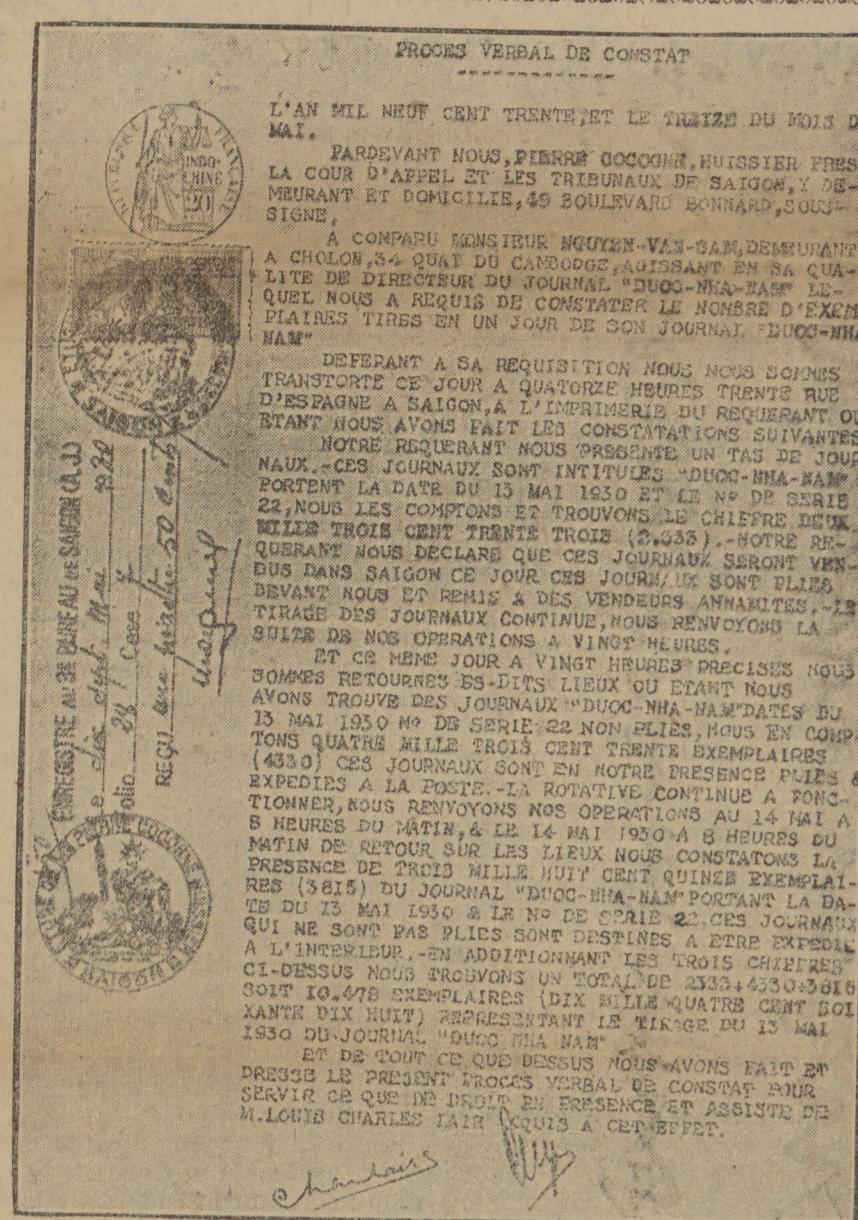
Tel est le régime de l'Annam. Dans ce pays, la justice est boîteuse et les droits des gens sont constamment foulés aux pieds. La condamnation et la déportation de centaines et de centaines d'Annamites à Lao-Bao ou à Poulo-Condore sont une sorte d'amusement pour des juges qui se prononcent d'après les ordres reçus du Résident supérieur, empereur et président de la république à la fois.

Quelques-uns plus importants ont entrepris des démarches dans le resort de la Cochinchine.

Bui-quang-CHIÉU.

Commerçants et Industriels!

Vous toucherez toute la clientèle annamite en faisant de la publicité dans le **Duoc-Nhâ-Nam**, quotidien de langue annamite tirant à plus de dix mille exemplaires, ainsi en font foi les procès-verbaux de constat d'huisser dont voici le fax-simile:

CABINET DE CONSULTATIONS
MÉDECINE GÉNÉRALE

Docteur TRÂN-VĂN-NŪ'

12, Boulevard Galliéni

EN FACE DU MONUMENT DES MORTS

CANTHO

CONSTRUCTIONS EN BÉTON ARMÉ
Travaux Publics et particuliers
NGUYEN-VAN-SAM
Ancien Agent voyer Indochnois des T. P. --
ENTREPRENEUR --
Bureau : 34, Quai du Cambodge, CHOLON --
Etudes, Plans et Devis sur demande --

A VENDRE
Magnifique terrain à bâtir de 1 ha. 15 de forme rectangulaire en bordure d'un chemin vicinal à Phu-Nhuân.
PRIX A DÉBATTE
S'adresser au bureau du journal

LA QUESTION COLONIALE
AUTOUR DE LA SEMAINE SOCIALE DE MARSEILLE
(suite)

Ce « droit de regard de la société humaine », M. Barthélémy Raynaud, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Aix-Marseille, le développa dans sa conférence sur « L'action internationale des Puissances contre les abus coloniaux avant et depuis l'établissement de la Société des Nations » ; et le P. Yves de la Brière, S. J., professeur de Droit des Gens à l'Institut Catholique de Paris, en fit autant dans sa « Théorie et exercice des mandats dans leurs rapports avec le problème social dans les colonies ». Qui plus est, d'une façon générale, tous les autres conférenciers de la *Semaine* acceptèrent ce droit de regard et se basèrent sur lui. M. Raynaud esquissa sur l'accord international à essayer de faire et ce qu'il est parvenu à réaliser dans « la lutte contre les abus coloniaux », à savoir le commerce des armes, des spiritueux et des stupéfiants, l'esclavage et le travail forcé. L'examen de ce bâton est si déroulé qu'il est bien difficile de ne pas en être découragé. D'abord, ce qui rend une répression rigoureuse extrêmement difficile ce sont les bénéfices « normes qu'on tire de ce trafic ». M. Raynaud citait un cas de 4 tonnes d'heroina confisquées, qui auraient donné un bénéfice de 4 millions de francs ! Il y a lieu de citer ici également un autre facteur économique mis en avant par M. Francis Delaisi, (1) facteur qui n'a pas été mentionné à Marseille, mais qui mérite d'être considéré très attentivement. L'organisme qui désire acheter certaines matières premières d'un pays, il faut persuader aux indigènes de les vendre en échange d'un objet qu'eux-mêmes désirent et que soi-même l'en possède. Mais, observe M. Delaisi, « dans l'état actuel des choses, les armes à feu en pays musulmans, les spiritueux en Afrique, l'opium en Extrême-Orient, sont pour l'industrie européenne un moyen d'échange indispensable » (p.157). On conçoit dès lors combien d'intérêts financiers s'opposent à ce contrôle international des abus, et l'on comprend un peu mieux le spectacle mélancolique qui se répète chaque fois qu'à Genève on essaie de faire un pas en avant : on bien propose des mesures adéquates et alors on risque de voir réduire de beaucoup le nombre des pays qui les acceptent ; ou bien on est lâche, en vue d'obtenir un certain nombre de signatures pour une mesure qui ne signifie pas grand chose. Chez d'aucuns, les sol-lisans « patriotiques », qui s'indigent de toute ingérence internationale, ne manquent pas d'une doublure plus ô... r... Q'ant aux efforts du B.I.T pour la main d'œuvre coloniale, M. Raynaud croit que, sauf pour l'Inde et l'Afrique du Sud, il s'agit en un résultat plutôt négatif : la réponse commode qu'il se donne à Genève de la part de Puissances Coloniales se borne à observer que « cette question ne se pose pas dans leurs colonies... » E: c'est fini !

L'étude du P. de la Brière sur la théorie et l'exercice des mandats a mené, elle aussi, une conclusion remarquable. Dès à présent, de par l'article 23 du Pacte, tous les signataires du Traité de Versailles et, ensuite, tous les adhérents à la Société des Nations sont obligés de procurer « des conditions de travail équitables et humaines pour l'homme, la femme et l'enfant, non seulement sur leur territoire, mais aussi « dans tous les pays auxquels s'étendent leurs relations de commerce et d'industrie ». Et l'article 22, qui établit le système des *Mandats*, parle de la « mission sacrée de civilisation », pour l'accomplissement de laquelle, il convient d'incorporer, dans le présent Pacte, des garanties ». Il en résulte que le niveau humanitaire, que la commission Permanente des *Mandats* doit imposer aux territoires sous sa surveillance, a déjà été accepté en principe, comme une norme pour toutes les colonies des Puissances mandataires. Le régime international des mandats organise la mise en tutelle (2) de tout peuple « non encore capable de se diriger lui-même dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne », (article 22 du Pacte) et le P. de la Brière constatait qu'un grand théologien jusqu'au XIX^e siècle, Taparelli d'Araglio, avait déjà prévu ce développement, en esquissant la future communauté organique du monde civilisé, et il observa que le royaume de Jérusalem et les principautés latines du Levant fondées pendant les Croisades demeurent les premiers types de pays sous mandat, — la

sorte de l'impasse par une double porte ; dans le premier cas, il s'écrit : « Mais, en pratique, où y a-t-il conflit entre le bien de la France et celui du monde ? » Dans le second, il déclara simplement : « Les conflits les plus formidables éclatent sur ce champ de la participation croissante des colonisés à la gestion de leurs intérêts : je n'en parlerai pas. » Ces réverses étaient peut-être naturelles ; pourtant, avec une prudence aussi circonspecte, comment les Catholiques sauraient-ils faire un appel écouté aux trois cinquièmes d'un monde encore païen, auquel le Catholicisme promet une « bonne nouvelle » ?... Et ce monde des colonisés ne risque-t-il pas de préférer le cynisme des affairistes coloniaux à la timidité des Catholiques, qui, possédant la vérité, osent si rarement la proclamer tout à la fois ? La bonne volonté de nos coréligionnaires court grand risque de voir débuter son propre procès... Et ceci est vraiment d'actualité. (1)

Sans doute, l'intérêt bien compris d'une Puissance Coloniale est identique au véritable intérêt de la communauté humaine dont elle fait par tout ; mais cet intérêt bien compris n'est nullement identique à tout intérêt apparent et immédiat ; lorsqu'il y a conflit entre les deux, il faut un moyen pour les résoudre. Il est de même quant à la participation croissante des colonisés au gouvernement de leur pays. A qui de décider de leur capacité et de déterminer le degré d'évolution auquel ils sont arrivés ? M. de Solages parle d'« siécles d'évolution ». Nous croyons, avec le P. Charles S. J., que sensé « la peur des Bolchévistes amène certaines gens à la charité », et nous pensons avec le P. Marchal, Assistant du Supérieur Général des Pères Blancs, dans son discours sur « La Femme Indigène en A. O. F. », que, si nous ne prenons pas la direction de cette évolution, les autres, les Communistes, ne tarderont pas à la prendre ! Le P. Deles, lui aussi, disant que l'œuvre colonisatrice est une œuvre éducative qui doit se développer « en une collaboration d'égaux, pris soin d'ajouter : «... à ce moment lointain auquel ces pays peuvent exercer leur liberté ». Même la conférence du P. Auphin, si ouverte à l'intelligence de la vie africaine et si efficacement dévouée au progrès de la Race Noire, conférence sur les élites des milieux fétichistes, donne un peu l'impression qu'il y aurait, pour toujours, là bas, un état-major européen, dont les indigènes ne peuvent aspirer qu'à être les lieutenants. Mais l'Eglise que fait-elle ? E: les Indigènes, eux, n'aspirent-ils pas légitimement à beaucoup plus que cela ? Aux Indes, par exemple !... Pourquoi s'illusionner et croire qu'en Afrique on atteindra « des siécles » ? En Nigéria, à la Côte d'Or certainement, les aspirations vont déjà bien au-delà d'un pareil programme archi-modeste. Le point le plus important de tout ce problème a été relevé avec justesse par M. Joseph Dane, professeur à l'Université Catholique de Lille, dans sa conférence sur « le Travail aux Colonies et l'Encyclique Rerum Novarum ». M. Dane constat, nettement que « l'fatalisme ne suffit pas » et que « notre expérience en Europe pendant un siècle a bien prouvé que rien ne peut se faire pour l'amélioration des conditions de travail sans la collaboration des travailleurs ». M. Dane demande donc l'augmentation d'une action syndicale de la part des indigènes, — pour qu'ils puissent traiter en égale avec les capitalistes blancs de l'entreprise coloniale.

Le point le plus important de tout ce problème a été relevé avec justesse par M. Joseph Dane, professeur à l'Université Catholique de Lille, dans sa conférence sur « le Travail aux Colonies et l'Encyclique Rerum Novarum ». M. Dane constat, nettement que « l'fatalisme ne suffit pas » et que « notre expérience en Europe pendant un siècle a bien prouvé que rien ne peut se faire pour l'amélioration des conditions de travail sans la collaboration des travailleurs ». M. Dane demande donc l'augmentation d'une action syndicale de la part des indigènes, — pour qu'ils puissent traiter en égale avec les capitalistes blancs de l'entreprise coloniale.

(1) Cf. l'Encyclique Quas Primas sur le Christ Roi et les observations très nettes du Souverain Pontife à propos de la timidité des Catholiques.

(A suivre)

Qui Ngài muôn dùng
« SAUCISONS »

thịt ngon, mùi thơm ngọt

Nhứt hạng da

Cứ viêc ghé tại tiệm

NGUYỄN - VĂN - BAU

129, rue d'Espagne, 129

Có trùn báu dù thır kién

tue kèu là : kién Dürk Chá

Dù thır dò hóp

Trà hué Thủ-dầu-một

Mát Ông bon xú

Giá rẽ rẽ

Các gánh hát nên
chú ýRap hát Thành-Xuong đường Bo-
resse số 121, của ông Huyền Cản cho
mày, mày dám thuong thi 40 p.00
còn dám thăr báy 60 p.00

Hát bô Annam

Ngày thường 35 p. 00

Ngày thứ báy 60 p. 00.

Nếu qui ông qui có cần dùng xin
do noi số 14, đường Lacotte, như
nếu vi mướn trọn tháng tinh re-
hơn.MOREL & C^{IE}Les successeurs des
ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS
DE SAIGONde BONNEFOY & C^{IE} et de BONADE & C^{IE}

Maison fondée en 1893

MANUFACTURE DE :

CARREUX EN CIMENT, MOSAÏQUES
VENIENNES POTERIES, DALLES,

BUSES, FOSSES SÉPTIQUES, etc.

REVÉTEMENTS DE MOSAÏQUE DE MAR-
BRE POUR MURS, ESCALIERS, PAR-

QUETS, etc.

Bureaux : 1, Rue d'Ayat
angle de la rue Mac-Mahon

SAIGON

Téléphone : 113

Adresse télég. : Indus-Saigon

Codes :

Lugagne-Bentley A. Z. François

Usines et entrepôts

Quai de la Marne

Saigon Khanh-hat

Argent ready : 15 5/4

metal/forward : 15 11/16

Paris/Londres : 123.70

Paris/New-York : —

Argent fin N. Y. : —

Banque de l'Indochine

COURS DU PADDY DE SAIGON

Rendu aux usines de Cholon

sacs perdus,

Par paquet de 68 kg.

Paddy pour riz de Choix 3.70 à 3.90

Paddy pour riz n° 1 3.65 à 3.75

— n° 2 40/50 Japon 3.45 à 3.55

— n° 3 50/55 Java 3.35 à 3.45

Paddy alimentaire 3.25 à 3.30

Londres 1.7 5/32 8 1/2 1.7 3/8

Etats-Unis TT 38 3/4 30 1/2 39 5/16

vive 38 15/16 60 1/2 39 7/16

Hongkong 156 15 1/2 162

Shanghai T. T. 118 30 1/2 nominal

vive 73 60 1/2 79

Manille 78 1/4 15 1/2 78 7/8

Singapore 69 30 1/2 69 3/4

Java 96 58 30 1/2 97 5/8

Indes 107 1/2 108 1/4 108 1/4

Argent ready 15 5/4

metal/forward 15 11/16

Paris/Londres 123.70

Paris/New-York —

Argent fin N. Y. —

Banque de l'Indochine

COURS DU PADDY DE SAIGON

Rendu aux usines de Cholon

sacs perdus,

Par paquet de 68 kg.

Paddy pour riz de Choix 3.70 à 3.90

Paddy pour riz n° 1 3.65 à 3.75

— n° 2 40/50 Japon 3.45 à 3.55

— n° 3 50/55 Java 3.35 à 3.45

Paddy alimentaire 3.25 à 3.30

Londres 1.7 5/32 8 1/2 1.7 3/8

Etats-Unis TT 38 3/4 30 1/2 39 5/16

vive 38 15/16 60 1/2 39 7/16

Hongkong 156 15 1/2 162

Shanghai T. T. 118 30 1/2 nominal

vive 73 60 1/2 79

Manille 78 1/4 15 1/2 78 7/8

Singapore 69 30 1/2 69 3/4

Java 96 58 30 1/2 97 5/8

Indes 107 1/2 108 1/4 108 1/4

Argent ready 15 5/4

metal/forward 15 11/16

Paris/Londres 123.70

Paris/New-York —

Argent fin N. Y. —

Banque de l'Indochine

AVIS

A tous ceux qu'il appartiendra :

Par jugement du Tribunal de Commerce de Saigon, en date du 29 octobre 1930, la Société LIEN-HOA est dissoute depuis le 25 août 1929.

En conséquence, je déclare décliner de toute responsabilité résultant des actes de commerce faite par LUU-LUC au nom de la Société dissoute.

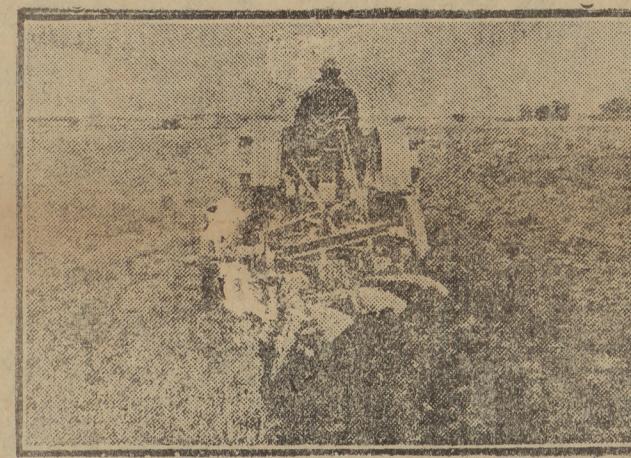
Saigon, le 14 novembre

SOCIÉTÉ ANONYME POINSARD & VEYRET

Paris — Saigon — Phnompenh — Haiphong — Hanoi

Représentants de Matériel & Machines Agricoles

Tracteurs Agricoles, Allis-Chalmers Company-Milwaukee (U.S.A.)



Ces tracteurs sont fabriqués dans de grands ateliers et sont fabriqués en grande série, ce qui permet un prix de vente relativement bas. Ils peuvent être tracteurs à chenilles ou tracteurs à roues industrielles avec bandage en caoutchouc. Ils fonctionnent au pétrole ou à l'essence au choix.

On trouvera sur place des pièces de rechange usuelles et l'outillage de service.

Essais à domicile faits sur demande.

Pompes d'élevation et d'irrigation "RATEAU"

à meilleures marques françaises.

Différentes dimensions et débits de 200 à 10.000 m³ par heure.

Installation fixe et mobile plusieurs pompes ont été achetées par la Société agricole et industrielle du Thap-Muoi qui en est très satisfaite.

Devis d'installation sur demande.

Pour tous renseignements s'adresser à la

SOCIÉTÉ ANONYME POINSARD & VEYRET
121, Boulevard Charner, 121
SAIGON

CABINET DE CONSULTATION MÉDICALE

Mme & M. CAO-SI-TAN
DOCTEUR EN MÉDECINE

N° 20 Rue TESTARD

TÉLÉPHONE 898 - SAIGON

NOUVEL ARRIVAGE

VENTE RÉCLAME

Ballon en véritable cuir, réglementaire 8 \$ 50

Raquette N.-V.-T. (fabrication Williams) 9 \$ 50

MAISON NGUYEN-VAN-TRAN

94-96 Bd Bonnard - SAIGON

Téléphone n° 178

BANQUE DE L'INDOCHINE

PRIVILÉGIÉE FONDÉE EN 1875

Société Anonyme au Capital de 72.000.000 de francs

Capital appelé... Frs 68.000.000
Montant global des réserves au 31 déc. 27 101.000.000

Directeur Général : M. René THION DE LA CHAUME

Siège Social : 96 Boulevard Haussmann, Paris (VIII)

SUCCURSALES & AGENCES

CHINE

CANTON

HANOI

HANOI

HONGKONG

HANOI

Attention !!!

ENTREPRENEURS !!

FOURNISSEURS !

SPÉCIALITÉ !!

Bois de Sao débité ou en pièce équarrie

Prix très réduit défiant toute concurrence

SCIERIE BACH-LONG-PHAT

Binh-Trieu (GIADINH)

Transitaires-Camionneurs-Transporteurs en commun

OCCASIONS UNIQUES

HUIT CAMIONS DELAHAYE

2 TONNES, 2 TONNES 1/2 ET 3 TONNES CARROSSÉS, BACHÉS

ETAT DE NEUF GARANTI LES VOIR :

ÉTABLISSEMENTS LAURENT GAY

NOTA. — Ces camions tout à fait récents provenant d'une grande exploitation ont été parfaitement entretenus et n'ont jamais fait de transport en commun.

Les obsèques du Maréchal Joffre

La cérémonie à Notre Dame

L'immense nef de la cathédrale avait reçu sa parure de deuil. Le drapeau de la France enveloppe le cercueil. Sur 19 coussins reposent les décorations, l'épée du dolman noir et le dépi lauré d'or. Tous les lampadaires sur l'itinéraire sont enveloppés de crêpe. La foule grossit sans cesse sur le parvis de l'église qui se remplit des uniformes des principaux armées du monde, des robes d'écclesiastiques, des habits de deuil. Les civils prennent place dans la vieille cathédrale, tandis que le service d'ordre et les troupes encadrent entièrement la chaussée recouverte de sable où passe le cortège. Un léger brouillard s'élève. Le temps est clair.

L'ancien président de l'Argentine, M. Alvear, intime ami du Maréchal Joffre, était aux premiers rangs du cortège. Tous les chefs des missions diplomatiques américaines et latines étaient présents aux obsèques.

Le cortège

Derrière le cercueil, les officiers porteurs de toutes les décos, ensuie les représentants de la famille, puis M. Doumergue suivi par le Prince de Belgique. Derrière sont les représentants personnels des chefs d'état, ensuite le gouvernement et les ambassadeurs et les ministres étrangers ; puis les représentants des nations alliées et amies, notamment l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, la Pologne etc.. Derrière, les officiers de l'école de guerre marchent en corps constitué. La Maréchale, brisée par l'émotion, a pris place dans une voiture avec sa belle-fille et est allée directement aux Invalides. Le Lord-maire de Londres n'a pas participé au cortège. Les trottoirs sont noirs de deuil. L'Hôtel de ville est revêtu d'ornements de deuil. Sur la place de la concorde, dont les candélabres sont voilés de crêpes, la statue de Strasbourg est décorée de trophées et de guirlandes de laurier. Quand la dépouille du Maréchal passe devant, la musique joue la Marseillaise. Enfin le cortège arrive à l'esplanade des Invalides à 1 h 40. Les tribunes se garnissent. Soudain, tous se découvrent ; la Maréchal râte accompagné de de quelque parent et prend place dans la tribune. Les anciens combattants de la Marne, de l'Yser, de Verdun que Joffre conduisit à la victoire, sont massés derrière l'église des Invalides. A midi exactement, M. Doumergue prend place dans la tribune à côté du Prince de Belgique. A ce moment, une délégation des combattants de la Haute Marne apporte sur le cercueil un sachet de terre des champs de batailles de la Marne.

Dans le silence, M. Barthou prononce son discours.

L'hommage de Madrid

Dans diverses capitales, on a célébré des services à la mémoire du Maréchal Joffre, notamment à Madrid où l'on a célébré une messe à Saint Louis des français en présence de l'ambassadeur et du Ministre de la justice.

... de Tokio

Tokio. 7 Janvier. — C'est l'archevêque Chambon qui a officié le service funèbre à la mémoire du Maréchal Joffre organisé par l'ambassadeur de France, M. de Martel dans l'église catholique de Sekiguchi. L'Empereur était représenté par le Baron Hayashi, grand maître des cérémonies, on remarquait la présence du Ministre des Affaires Étrangères, M. Shidehara et du vice-ministre de la guerre, M. Sugiyama, d'importantes délégations de la guerre et de la marine avec les chefs d'état-major respectifs, des ambassadeurs, des ministres et des attachés militaires des nations amies, tous en tenue d'apparat. Les membres de la colonie française et des personnalités amies.

... des Indes Néerlandaises

Le Gouverneur des Indes Néerlandaises a télégraphié à M. Steeg — la population entière se joint à moi pour vous prier de faire agréer par la famille du Maréchal Joffre les condoléances émues et lessentiment inaltérables de reconnaissance, pour les services incomparables qu'il a rendu à la République.

... des Italiens

M. Barthou a reçu le Général Albrizzi qui a présenté les officiers de la mission italienne venue pour assister aux obsèques du Maréchal Joffre. L'ancien commandant du corps d'armée italien qui combattit en campagne en 1918 tint à marquer que son gouvernement en le désignant avait voulu évoquer les nombreux efforts d'étrange et chevalier. Sa popularité avait passé les murs. Cela force. En avril 1917, le Maréchal Joffre accompagné de Viviani fut envoyé aux Etats-Unis pour préparer la coopération de l'armée américaine, jetée dans la guerre par les folles provocations de l'Allemagne, il fut reçu à l'hôtel de la République. L'Académie en l'accueillit fidèle à la loi des nations, à l'ordre, à la discipline, à l'ordre, conclut M. Barthou, se dérobant aux manifestations des rues et aux polémiques de la presse. Il avait connu les épreuves de l'injustice et son cœur en avait souffert, mais il ne voulait rien que risqué de nuire à la France. Son agonie ressemble à une bataille. C'est parce qu'il a serré les nobles causes, sauve les libertés du monde que Joffre, vainqueur de la Marne, a pris une place éternelle parmi les serviteurs de l'humanité et de la paix.

Ensuite a lieu la suprême parade des troupes amies et françaises. Défilé splendide aux accents des marches militaires. Enfin à 13 h 15, le corps est transporté sur un affut de canon à la Chapelle des Invalides entre une double haie d'associations des anciens combattants et sous une voile de drapeaux. L'ultime cérémonie réussie se déroula ensuite à l'intérieur. Le Maréchal Joffre repose dans la crypte désaffectée à gauche de l'autel de la chapelle. Le public défilera cet après-midi.

On s'abonne sans frais à la Tribune Indochinoise dans tous les Bureaux de postes de l'Indochine.

Vérité en Indochine, erreur en France

(Suite de la 1ère page)

— Le commissariat général n'a pas voulu initialement s'exposer à cette critique... La question, par scrupule, a été ajournée. Alors, il a été accusé de critiques en sens inverse : « Comment ! Une Exposition coloniale sans « pousse-pousse » !... Mais vous n'y regardez pas... C'est rats d'avance. Vous prétendez créer dans Paris une sphère coloniale, reconstruire les lieux et les décors, vous y faites venir des indigènes, avec leurs costumes, qui y vivront selon leurs mœurs et vous n'avez pas les moyens de transport caractéristiques des pays d'Extrême-Orient !... Songez à cela. Et songez, en outre, que vous privez le public d'un mode de locomotion indispensable pour ceux qui, volontiers visiter l'exposition sans fatigue, n'ont point des transports communs. »

— Critiques justifiées.

— C'est pourquoi le commissariat général a dû reprendre l'état de la question en vue de l'exploitation d'un service de « pousse-pousse ». A ce service ne seront employés que des indigènes, travailleurs libres, déjà émigrés, et qui voudront accepter ce travail auquel ils sont habitués.

« Je crois que le « pousse-pousse » sera le complément — pratique et bien venu — des moyens de transports intérieurs de l'exposition coloniale. »

Nous le croisons aussi. Il sera, en effet, bien facile et bien préférable d'instituer à ce propos un débat sur la dignité humaine. L'indigène qui, à Ceylan ou ailleurs, exploite une « pousse-pousse » n'a jamais considéré qu'il en était diminué. C'est une industrie et un mode de travail honorables, tout autant que les services parisiens de voitures à bras ou de circuses publics.

Henri Simon.

disparaît. Il évoqua la victoire de la Marne citant le texte de l'ordre du jour célébré. Après une minute de recueillement général, les troupes ont défilé.

Hué, 8 Janvier 1931 (Arip). — La cérémonie au monument des morts à la mémoire du Maréchal Joffre s'est déroulée mercredi à neuf heures au milieu d'une affluence considérable de la population européenne et indigène, en présence du Gouverneur Général Robin, du Secrétaire Général, Graffeul, du Résident Supérieur, Tholance entouré des chefs des services. De nombreuses personnalités locales les anciens combattants au grand complet. Les officiers généraux, les chefs des services militaires présents à Hanoi entouraient le Général Supérieur Billote qui lut l'ordre du jour aux troupes d'Indochine et rappela les immenses services du chef

GOUVERNEMENT
GÉNÉRAL DE L'INDOCHINEEMPRUNT
DE 6.180.000 PIASTRESLISTE
des numéros des Bons à lots extraits de la roue au tirage du 1er décembre 1930
(trente quatrième tirage)

Le bon numéro 37.878 est remboursable par 10.000 \$ 00
Le bon numéro 84.448 est remboursable par 1.000 \$ 00
Les douze bons suivants sont remboursables par 500 \$ 00
36.894 — 39.687 — 43.917 — 51.335
52.909 — 55.902 — 62.560 — 62.350
75.999 — 77.224 — 90.397 — 105.397
Chacun des bons suivants est remboursable par 100 \$ 00

1.214 10.415 20.119 27.942

1.317 10.278 20.207 28.030

1.508 10.317 20.260 28.034

1.738 10.388 20.300 28.083

1.804 10.486 20.445 28.135

1.840 10.523 20.459 28.219

2.039 10.581 20.580 28.455

2.141 10.625 20.783 28.459

2.144 10.740 20.819 28.471

2.182 10.982 20.904 28.512

2.221 11.467 21.087 28.620

2.618 11.202 21.181 28.665

2.745 11.273 21.221 28.813

2.769 11.419 21.315 28.822

2.788 11.421 21.387 28.832

3.122 11.776 22.242 29.023

3.176 12.063 22.260 29.074

3.275 12.129 22.566 29.079

3.497 12.312 22.738 29.120

3.558 12.392 22.929 29.144

3.699 12.584 22.929 29.198

4.144 12.838 22.980 28.225

4.407 12.856 23.079 29.279

4.419 12.961 23.144 29.959

4.435 13.346 23.402 30.019

4.517 13.427 23.783 30.030

4.688 13.628 23.873 30.051

4.713 13.844 23.979 30.270

4.750 14.073 24.037 30.296

4.812 14.130 24.080 30.340

4.867 14.270 24.096 30.489

4.918 14.412 24.175 30.692

5.159 14.439 24.596 30.799

5.236 14.454 24.735 30.877

5.271 14.621 24.736 30.914

5.472 14.886 24.898 31.090

6.018 15.087 25.144 31.113

6.240 15.285 25.391 31.349

6.386 15.365 25.461 31.369

6.712 15.615 25.593 31.907

6.770 15.924 25.979 32.055

6.824 16.060 26.086 32.100

7.117 16.117 26.232 32.199

7.155 16.123 26.254 32.323

7.3'5 16.546 26.266 32.409

7.536 17.322 26.421 32.628

7.439 17.242 26.471 32.669

7.569 17.250 26.544 33.001

7.865 17.441 26.661 33.141

7.888 17.517 26.716 33.144

7.953 17.545 26.799 33.468

7.968 17.865 26.811 33.483

8.053 18.192 26.851 33.511

8.059 18.313 26.909 33.635

8.296 18.362 26.936 33.681

8.344 18.729 26.982 33.751

8.386 18.778 27.086 33.976

8.394 18.781 27.117 34.061

8.497 19.211 27.142 34.200

8.816 19.356 27.238 34.292

8.970 19.465 27.298 34.428

(A suivi).

TOUTES LES QUALITÉS
Aucun défautVoilà la formule qui s'applique à la lettre
aux voitures "TOUT AC